



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 05 FEVRIER 2018

Présents : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, PERNOD Stéphanie, BRETON Jessica.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul JACCAZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 décembre 2017

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 décembre 2017, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR de la séance du Conseil municipal du 5 février 2018

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

1 Restes à réaliser recettes

M. Claude JOND présente la partie des recettes liées aux travaux 2017 qui ne seront perçues qu'en 2018 et qu'il faut donc inscrire aux restes à réaliser du budget « investissements ».

• Recettes :

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2018
1322	Subventions d'investissements – Régions	2 067,00 €
	INTERVENTION SYLVICOLE PARCELLES 1 ET 6 - ONF	2 067,00 €
1323	Subventions d'investissements – Département	30 000,00 €
	TROTTOIR LE JORRAX	30 000,00 €
1328	Subventions d'investissements – Autres	191 825,33 €
	RESEAUX LE JORRAX 2017 – SYANE	70 116,00 €
	RESEAUX RTE DE LA PRAZINE – GER 2017 – SYANE	9 244,65 €
	RESEAUX TIRECORDE 2017 – SYANE	11 254,00 €
	RESEAUX RUE DU FACTEUR 2 – EP 2014 – SYANE	67 424,17 €
	RESEAUX RD1212 – EP 2014 - SYANE	33 786,51 €
1346	Participation voirie et réseaux	542 756,46 €
	TAG TIRECORDE 2017	302 005,60 €
	TAG LE JORRAX 2017	240 750,86 €
	TOTAL	766 648,79 €

Approuvé à l'unanimité

2 PEDT

Madame Solange COOKE présente le Plan Educatif de Territoire (PEDT) pour l'année scolaire en cours, qui lie les communes de Praz-sur-Arly, Megève, Demi-Quartier et Combloux. Il faut autoriser le maire à signer le document pour la reconduction du rythme scolaire de 4,5 jours de cours par semaine, avec les 10 mercredis libérés durant l'hiver pour l'année scolaire du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018.

M. Jean-Claude DESRUES demande si les rythmes scolaires sont figés pour l'année scolaire 2018-19.

Monsieur le Maire répond qu'ils n'ont pas encore été arrêtés, qu'une réunion a eu lieu avec les enseignants et qu'une autre se tiendra prochainement avec les représentants des parents d'élèves. Mais Combloux et Megève ne souhaitent pas revenir à la semaine de 4 jours.

PEDT approuvé à l'unanimité

3 DSP des Belles

M. Pierre BESSY rappelle que la Commune a lancé un appel à candidature pour la délégation de service public de la zone de loisirs des Belles.

Sur cinq candidatures, la commission appel d'offres en a reçu deux en entretiens au regard de leur dossier et de leur proposition. Elle propose au Conseil Municipal de retenir celle d'« Arly Café » projet des époux GUILLET. Ce projet répond bien à l'animation du site, avec de nouvelles offres d'activités et produits.

Le loyer retenu pour l'occupation de la buvette snack des Belles est de 1200 euros à l'année. En contrepartie, il est rappelé que l'exploitant doit assurer l'entretien d'un certain nombre d'espace du site.

La Commune prendra en charge la couverture de la terrasse suivant le projet et le devis choisi par elle en concertation avec le délégataire. M. Claude JOND précise, en effet, que la demande d'une terrasse couverte revient dans les deux candidatures pour pérenniser l'activité du chalet. Mme Solange COOKE estime elle aussi que c'est logique que la mairie investisse dans ce bâtiment qui lui appartient.

Approuvé à l'unanimité

4 Demande de subventions pôle médical.

Monsieur le Maire rappelle que, ce printemps, la SA Mont-Blanc va démarrer la construction du chalet Sylvand qui intègre 12 logements locatifs aidés et le futur pôle médical. Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser le Maire à demander des subventions, notamment au Conseil Départemental, Régional, l'Etat et à l'ARS.

Approuvé à l'unanimité

5 Approbation du Plan Local d'Urbanisme

M. Vincent BIAYS, urbaniste en charge de la conception du document, rappelle les grandes lignes de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Après l'arrêt le 13 mars 2017, les personnes publiques associées consultées ont émis leurs remarques. Puis s'est tenue l'enquête publique qui a donné lieu à un rapport du commissaire enquêteur.

La commune a pris en compte la plupart des remarques.

Suite à l'approbation du PLU, le dossier va être envoyé en Préfecture et aux personnes publiques associées. Celui-ci sera applicable un mois après les publications officielles.

M. Vincent BIAYS passe en revue les points les plus importants qui ont été modifiés au sein du PLU entre l'arrêt et la mise à approbation :

- Celui-ci rappelle la position de l'Etat qui regrette la surface trop importante des zones constructibles. En réponse à cela, la commune a dû soit densifier certains secteurs (zone AUc du Jorax), soit supprimer des zones Urbaines (U) (Grabilles, Cassioz...).

- Les triangles bleus de la cartographie permettant le changement de destination en zones Naturelles (N et Agricoles (A) ont été ajustés ;
- Dans le cadre de l'enquête publique :
 - L'implantation des zones Ut a été homogénéisée sur le territoire
 - La zone Nd de dépôt a été transformée en zone Ue
 - La zone AUe-rn de la Rosière a été supprimée à la demande de la propriétaire qui ne voulait pas vendre
 - La hauteur des bâtiments de l'Unité Touristique Nouvelle (zone 1AUt) passe de 20 mètres à 16 mètres suite à des remarques récurrentes du public

Monsieur le Maire souligne que la commission Urbanisme a ainsi été plus loin que commissaire enquêteur avec cette hauteur maximum dans la zone 1AUt. Les élus qui avaient, dans un premier temps, validé le projet UTN du front de neige, voulaient préciser dans le PLU que ces grandes hauteurs ne seraient réalisées qu'à condition que les promoteurs proposent une excellente intégration architecturale. Mais cela s'est avéré impossible à retranscrire d'un point de vue réglementaire. La commission suggère donc de revenir à cette hauteur maximale de 16 mètres afin d'éviter ces problèmes. Une position finalement plus sévère encore que celle du commissaire enquêteur.

M. Jean-Paul JACCAZ précise que la destination touristique sera interdite dans toutes les zones sauf en zone Ut. Monsieur le Maire ajoute que la question du devenir des hôtels passe par ces zones Ut et qu'il est prévu d'en installer un sur le front de neige. Il rappelle que seuls subsistent la Griyotire en centre village, classée en Ut (sauf les bâtiments voisins, qui sont des appartements, sortis de la zone Ut), et les Bernards, dont l'existence est stratégique, du fait du site privilégié, en bord de piste, mais où la zone constructible a été réduite car étendre de nouvelles constructions touristiques serait incompatible avec la largeur de la route et la directive de l'Etat sur les zones en discontinuité urbaine.

Mme Solange COOKE s'interroge sur les procédures à mettre en œuvre pour modifier le PLU à l'avenir, si besoin.

M. Vincent BIAYS explique que cela dépend de la teneur des éléments à modifier. S'ils sont peu importants, une simple modification peut suffire. Si la modification vient remettre en cause l'équilibre du PLU sur une partie, il est possible de faire une révision partielle. Enfin dans le cadre d'une modification substantielle et d'une remise en cause de l'équilibre général, une révision générale sera à mettre en œuvre.

M. Vincent BIAYS ajoute que le PLU soumis à approbation a recueilli un avis favorable du Préfet et du commissaire enquêteur.

Il est également précisé que le plan d'eau n'a pas été déplacé comme le demandait le commissaire enquêteur car ce projet a bénéficié d'études approfondies et abouties, et qu'il a recueilli les avis favorables des personnes publiques associées et notamment de la Chambre d'Agriculture.

Le PLU ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

6 Servitudes ENEDIS

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'amélioration des réseaux électriques, la commune doit signer des servitudes au profit d'ENEDIS afin de leur permettre le passage. Il s'agit des parcelles communales B 2442, 2439, 2441, 2444, 1897, 1902, 1881, 2175.

Approuvé à l'unanimité

7 Adhésion au C.A.U.E. 2018

M. Jean-Paul JACCAZ rappelle que, chaque année, il faut approuver l'adhésion de la mairie au CAUE qui apporte une aide grâce à ses conseils pour les dossiers d'architecture et les permis de construire. Prix de l'adhésion : 168€.

Approuvé à l'unanimité

8 Inventaire éclairage public SYANE – financement

M. Jean-Paul JACCAZ explique que l'inventaire des installations électriques de la commune a été fait en 2017. Le montant prévu à la charge de la commune était de 4369 €. A la fin des travaux le coût réel pour la commune s'élève à 3948€ selon le plan de financement proposé par le SYANE.

Approuvé à l'unanimité

Questions soumises a décision du conseil sur proposition de monsieur le maire et non inscrite à l'ordre du jour :

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Questions soumises à décision du conseil sur proposition des adjoints au maire

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Questions soumises a décision du conseil sur proposition des rapporteurs des commissions municipales

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Questions soumises à décision du conseil sur proposition des conseillers municipaux

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Communications et questions diverses

Vidéo protection

M. Pierre BESSY demande quand la vidéo protection sera mise en service. Monsieur le Maire répond que le fournisseur a dû ajouter des caméras, à ses frais, car le système ne fonctionnait pas bien pour la lecture des plaques minéralogiques la nuit. Les travaux sont en cours. Tout devrait être opérationnel dans les prochaines semaines. Une communication publique sera alors réalisée.

Monsieur le maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 heures 18.

Procès-verbal de séance dressé le 07 février 2018 par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du 05 février 2018.

Signé Jean-Paul JACCAZ , secrétaire de séance

Vu pour être affiché le ~ 8 FEV. 2018 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.



Le Maire, Yann Jaccaz